

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF

Les enfants orphelins et les ménages « élargis » en Afrique du Sud

Amadou NOUMBISSI

Université de Pennsylvanie, Philadelphie, USA

Introduction

Dans bon nombre de pays africains, les structures et les modèles familiaux sont en pleine mutation sous l'effet des transformations sociales et économiques. Sur ces profondes transformations qui s'inscrivent dans la tendance universelle à la « modernisation » des sociétés, se sont greffés les effets de la crise économique qui affecte actuellement presque tous les pays d'Afrique. Plus récemment encore, l'épidémie du VIH/SIDA est en train de modifier profondément la dynamique et la structure démographique des pays les plus affectés par cette peste des temps modernes. Les structures des ménages de pays comme l'Afrique du Sud sont certainement en cours de modification. Les conditions de vie des enfants ainsi que celle des autres groupes les plus vulnérables telles que les personnes âgées sont affectées par cette épidémie. Les grands-parents qui ont toujours contribué à la garde des petits-enfants risquent de voir ce rôle s'accroître car ils hériteront de plus en plus des petits-enfants, voire d'arrière-petits-enfants en cas de décès prématuré des parents. Les enfants ayant perdu leur mère et/ou leur père se retrouveront, soit dans des ménages dirigés par un autre membre de leur famille, soit dans des ménages dirigés par une personne non-apparentée, soit dans les ménages dirigés par d'autres enfants, soit simplement abandonnés à eux-mêmes dans la rue ou ailleurs. Privés d'un soutien adéquat, certains de ces enfants seront contraints de quitter prématurément l'école en vue de travailler ou de mendier pour survivre.

On estime qu'en Afrique du Sud, la proportion des enfants de moins de 15 ans dont la mère ou le père est décédé est passée de 4,3% en 1990 à 5% en 1995 et à près de 10% en 2000. Cette proportion passera à plus de 20% en 2050 (Hunter et Williamson 1999, 2000). La croissance du nombre d'orphelins est en passe de devenir un problème majeur en Afrique et plus particulièrement en Afrique Australe. La présence des enfants ne vivant pas avec leurs parents biologiques a toujours été un problème important en Afrique à cause de la mortalité élevée des parents, suite aux mauvaises conditions socio-économiques et sanitaires et aux conflits armés dans certaines régions. En outre, la présence d'enfants nés hors mariage et la pratique du confiage d'enfants sont très répandues en Afrique (Adepoju 1997 ; McDaniel et Zulu 1996). Certains de ces enfants manquent d'un encadrement adéquat et du soutien dont ils ont besoin pour faire face aux problèmes quotidiens et certains sont menacés par la transmission verticale du virus du SIDA de la mère à l'enfant. La montée du nombre des enfants orphelins aggrave également les biais introduits par l'absence des parents biologiques, dans les études sur la santé des enfants basées sur les données collectées auprès des mères (Judith and Llyod 1992), certains parents biologiques n'étant plus là pour répondre aux questions d'enquête.

Les données sur la survie des parents, associées avec les caractéristiques individuelles et collectives collectées dans bon nombre de recensements africains, peuvent nous permettre d'étudier les niveaux, les différentiels, les variations spatiales et l'évolution dans le temps de la survie des parents ainsi que leurs effets sur les arrangements résidentiels des personnes.

Le présent article se focalise sur les arrangements résidentiels des enfants en Afrique du Sud ayant déclaré le décès de leur mère et/ou de leur père. Après avoir mis en évidence les limites liées à la qualité des données, nous examinerons les conditions de vie des enfants (définis ici comme personnes âgées de moins de 15 ans) en relation avec la survie des parents.

Quelle est l'importance de la présence des enfants orphelins dans la société sud-africaine ? Existe-t-il une variation spatiale et une différenciation selon le sexe et le groupe racial des parents ? Quels sont les facteurs associés aux arrangements résidentiels des enfants en fonction de la survie de leurs parents ? Où et avec qui vivent les enfants ? Observe-t-on une différenciation selon le sexe et le milieu d'habitat ? Telles sont les questions que cet article se propose d'aborder. L'Afrique du Sud constitue un pays multiracial où cohabitent plusieurs modèles culturels et démographiques. L'analyse comparée de ces modèles peut non seulement éclairer les actions politiques dans ce pays, mais également engendrer des hypothèses pouvant guider la recherche dans d'autres pays africains.

1. Données et méthodes

Les données individuelles actuellement en cours d'archivage par le Projet d'analyse des recensements africains à l'Université de Pennsylvanie offrent l'occasion d'examiner, non seulement l'ampleur de la montée en nombre des enfants orphelins, mais également les caractéristiques et les conditions de vie de ces enfants. Les données utilisées dans cet article proviennent du recensement réalisé en Afrique du Sud en 1996. À l'instar de beaucoup de recensements africains, il a été enregistré pour chaque personne présente dans un ménage ordinaire la survie ou non de ses parents biologiques. Par manque de données de bonne qualité pour étudier la mortalité en Afrique, les travaux de recherche utilisant l'information sur la survie des parents ont eu presque exclusivement pour objet l'estimation des niveaux, des tendances, des différentiels et de la structure de la mortalité des adultes (Brass et Hill 1973; Hill et Trussell 1997; Palloni et Hilgman 1986; Timaeus 1992, 1993; Bah 1999). Cette technique basée sur la transformation des proportions de non-orphelins en probabilité de survie des parents, repose sur l'hypothèse selon laquelle chacun connaît son père et sa mère et est en mesure de dire s'ils sont encore en vie ou non. Malheureusement, dans le cadre du recensement de la population, c'est le chef de ménage ou la personne de référence qui répond généralement aux questions en lieu et place de chaque membre du ménage. Cela augmente les risques d'erreur de déclaration.

En dépit de la clarté avec laquelle la question a été posée¹, en insistant sur la survie ou non des parents biologiques, les risques de fausses réponses restent réels, surtout quand l'enfant est adopté, confié ou né hors mariage. De plus, cette question n'a pas été posée aux personnes vivant en institution, et encore moins aux personnes « sans domicile fixe » et par conséquent, ces personnes seront malheureusement exclues de notre analyse. Seulement 2 470 personnes sans domicile fixe ont été recensées pour 9 059 571 ménages ordinaires en Afrique du Sud (Stats SA 1998). Par ailleurs, moins de 3% de la population totale a été recensée dans les institutions. La population vivant en institution est constituée en majorité, d'une part des enfants blancs et métis recensés dans les internats et, d'autre part des personnes âgées de race blanche vivant dans les maisons de repos. Nous pensons que l'exclusion des personnes vivant en institution ainsi que les « sans domicile fixe » n'affectera pas de manière significative les résultats.

Il est aussi à noter que la survie des mères a été déclarée inconnue par environ 1% de la population, tandis qu'à peu près 3% de la population a déclaré ne pas savoir si leur père était en vie ou non. Le nombre de personnes pour lesquelles la survie des parents est inconnue semble varier de manière significative avec le groupe racial et l'âge. Les enfants dont la survie des parents est inconnue sont probablement les enfants nés hors mariage qui sont élevés par les grands-parents ou d'autres membres de la famille ainsi que par les « bonnes » et autres serviteurs vivant dans le ménage. Étant donné que les conditions de vie de ces enfants, dans la

¹ En Afrique du Sud, les agents recenseurs ont été formés pour insister sur la survie des parents biologiques et non sociaux comme il en existe en Afrique.

plupart des cas, seraient probablement comparables à celles des enfants orphelins, nous avons décidé de les garder dans une catégorie « survie des parents inconnue ».

Afin d'apprécier l'ampleur de la pratique de « confiage » des enfants dans le pays, nous comparons au tableau 1 le nombre d'enfants survivants déclarés par les femmes (cette question a été posée à toutes les femmes sans limite d'âge) au nombre de personnes dont la mère est encore en vie. Ces deux grandeurs doivent être égales dans une population fermée aux migrations internationales (Preston, cité par United Nations (1980, 1983) et Brass (1975)).

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ENFANTS SURVIVANTS DÉCLARÉS PAR LES MÈRES
COMPARÉ AU NOMBRE D'ENFANTS DONT LA MÈRE EST EN VIE

| Groupe racial | Enfants survivants déclarés (1) | Personnes avec mères en vie (2) | Rapport (2)/(1) |
|---------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Africains | 21 393 296 | 24 034 437 | 1,123 |
| Métis | 2 545 262 | 2 690 577 | 1,057 |
| Asiatiques | 713 752 | 775 608 | 1,087 |
| Blancs | 2 863 454 | 2 990 304 | 1,044 |
| Autres | 185 053 | 258 656 | 1,398 |
| Ensemble | 27 700 817 | 30 749 583 | 1,110 |

Le nombre de personnes dont la mère a été déclarée encore en vie est d'environ 11% supérieur au nombre d'enfants survivants déclarés par les mères. En dehors des personnes dont l'appartenance raciale n'a pas été précisée (cette catégorie sera éliminée dans la suite de l'analyse), c'est la population noire qui enregistre les différences les plus importantes. Ces résultats suggèrent l'importance de la pratique de confiage dans le pays. Un nombre important d'enfants ne vit pas avec leur mère biologique. Certains de ces enfants ont été recensés comme enfants du chef de ménage, entraînant une augmentation du nombre d'enfants avec mère en vie alors que les mères biologiques sont probablement décédées. Cette apparente confusion entre parents biologiques et parents sociaux vient du fait que lors de la collecte, les enfants du conjoint, les enfants adoptés et les enfants confiés ont été comptés comme enfants du chef de ménage. La différence entre le nombre d'enfants déclaré par les mères et le nombre de mères en vie déclaré par les enfants peut également provenir des éventuelles sous-déclarations des enfants survivants par leur mère. La migration peut également être à l'origine de ces différences si une proportion importante de personnes migrantes et dont la mère réside à l'étranger aurait été recensée.

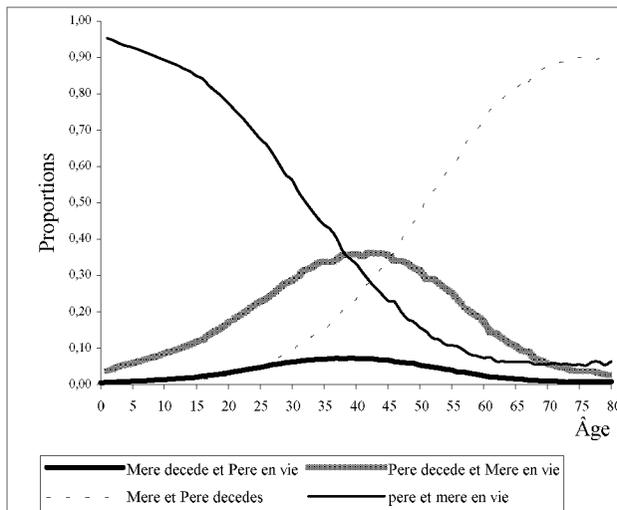
Nous avons identifié les types d'arrangements résidentiels à partir de la question sur la relation entre chaque membre du ménage et le chef du ménage. La variable « relation avec le chef de ménage » collectée lors du recensement sud africain inclut les modalités suivantes : chef de ménage, épouse/époux, enfants, frère/sœur, parents, grands-parents, petits-enfants du chef de ménage, autres apparentés et non-apparentés au chef de ménage. Malheureusement, parmi les enfants du chef de ménage, aucune distinction n'a été faite entre « enfants du conjoint », enfants adoptés ou confiés et enfants biologiques du chef de ménage. Pour plus de 3% des enfants, la relation avec le chef de ménage est inconnue. Il s'agit des individus dont l'identifiant permettant de les rattacher à un ménage ordinaire n'a pas été retrouvé lors du traitement des données. Ces individus ont été affectés aux ménages fictifs avec « inconnue » comme unique valeur de la relation avec le chef de ménage (Stats SA (1998a, 1998b). Enfin, tout au long de cette analyse, nous distinguerons les orphelins de mère dont le père est encore en vie ; les orphelins de père dont la mère est encore en vie ; les orphelins dont le père et la mère ont été déclarés décédés et les non-orphelins dont les deux parents ont été déclarés en vie.

Nous avons d'abord utilisé de simples statistiques descriptives tels que les pourcentages, les « odds » et les « odds ratios » en vue d'examiner les associations entre la survie de parents et l'appartenance raciale, le milieu et la province de résidence. La variable « appartenance raciale » est cruciale en Afrique du Sud : la société sud africaine est multiraciale avec une majorité d'Africains (87%), suivie des blancs (11%), des métis (9%) et des Indiens ou Asiatiques (3%) (Stats SA 2000). Cette diversité raciale, culturelle et économique correspond à des modèles démographiques différents (Noumbissi 2002). Cette diversité se reflète aussi au niveau des provinces dont les unes sont beaucoup plus riches et plus urbaines que les autres. En relation avec notre sujet d'étude, ces diversités raciales et géographiques correspondent à des niveaux de survie des parents et à des types d'arrangements résidentiels différents. Nous avons enfin eu recours au modèle de régression logit-multinomial afin d'estimer l'effet net de la survie des parents sur les arrangements résidentiels après contrôle de ces variables.

2. Survie des parents en Afrique du Sud : quelques différentiels

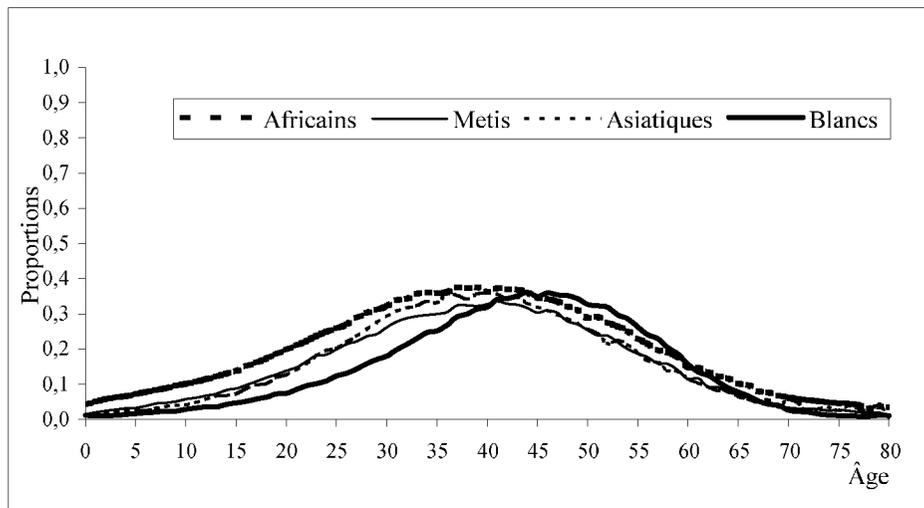
Comme on s'y attendait, les proportions d'enfants dont les deux parents sont décédés, de même que les proportions d'enfants dont un des parents au moins est décédé augmentent avec l'âge. Par contre, l'évolution par âge des proportions d'enfants dont un seul parent est décédé et l'autre en vie (mère décédée et père en vie ou père décédé et mère en vie) suit une courbe en cloche avec un maximum autour de 40 ans (figure 1). Il existe des larges différences selon le sexe du parent : à tous les âges, les proportions d'orphelins de père sont largement supérieures aux proportions d'orphelins de mère.

FIGURE 1 : SURVIE DES PARENTS SELON L'ÂGE



Alors que près de 50% des personnes âgées de 30 à 34 ans ont déclaré leur père décédé, seulement moins de 20% des personnes de ce même groupe d'âges ont déclaré le décès de leur mère. Autour de 40 ans, près de 40% de personnes ont déclaré leur père décédé et leur mère en vie contre moins de 10% leur mère décédée et leur père en vie. Avant un an, près de 4% des enfants sont déjà orphelins de père contre 1% d'orphelins de mère. Nous pensons que ces résultats reflètent moins les biais de la statistique que des réalités sociales liées à la surmortalité masculine et au fait que l'âge moyen à la paternité est généralement supérieur à l'âge moyen à la maternité.

FIGURE 2 : PROPORTIONS DE PERSONNES À CHAQUE ÂGE DONT LE PÈRE EST DÉCÉDÉ ET LA MÈRE EN VIE, PAR GROUPE RACIAL



Les différences entre les sexes restent marquées dans tous les groupes raciaux. Les différences de niveaux entre les groupes raciaux semblent plus nettes pour la survie des pères (Tableau 2). La survie des pères semble être nettement plus élevée dans la population blanche alors que la population noire enregistre les proportions d'enfants avec père décédé les plus élevées.

La courbe représentant les proportions d'enfants dont un parent est décédé et l'autre en vie garde la même forme en cloche dans tous les groupes raciaux, mais le maximum se situe autour de 47 ans dans la population blanche alors qu'il est autour de 40 ans pour les autres groupes raciaux (Figure 2). De plus, une femme est le plus souvent en vie à la naissance de l'enfant alors que le père peut être mort depuis la conception de l'enfant. Les différences existent également par milieu et province de résidence.

Ces résultats sont à mettre en relation avec les différences raciales dans les conditions socio-économiques des individus et l'accès différencié aux infrastructures sanitaires. Les Africains disposent de peu de ressources financières et travaillent dans des conditions de risque élevé. Ces disparités se sont maintenues sous le régime d'apartheid notamment avec sa politique discriminatoire. À ces problèmes se sont greffées les violences sociales qui ont touché plus sévèrement les hommes noirs. À tout cela, se sont récemment ajoutés les effets de l'épidémie VIH/SIDA (Dorrington et al. 2001) qui sévit plus sévèrement dans la population noire.

Les différences entre milieux urbain et rural ne semblent pas très marquées (tableau 2), avec, curieusement, un léger avantage du milieu rural sur le milieu urbain. Ces légères différences peuvent bien être dues aux effets de l'exode rural avec les jeunes adultes qui auraient migré des campagnes vers les villes, laissant père et mère aux villages. La mort des parents peut également entraîner la migration des enfants. On peut également mentionner l'effet du VIH/SIDA qui est essentiellement une maladie urbaine.

On observe également une large variation par province du pays, Eastern et Northern Provinces enregistrant les proportions des décédés les plus élevées tandis que Western Cape a les valeurs les plus faibles.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS SELON LA SURVIE DES PARENTS PAR GROUPE RACIAL, LIEU ET PROVINCE DE RÉSIDENCE EN AFRIQUE DU SUD EN 1996

| | Deux décédés | Père seulement | Mère seulement | Deux en vie | Survie mère inconnue | Survie père inconnue | Total |
|--|-----------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------------------|-------------------------|------------|
| <i>Groupe racial</i> | | | | | | | |
| Africains | 0,85 | 8,48 | 1,19 | 85,52 | 0,12 | 3,83 | 100 |
| Métis | 0,51 | 4,53 | 1,26 | 91,71 | 0,08 | 1,91 | 100 |
| Asiatiques | 0,36 | 3,70 | 0,71 | 93,64 | 0,05 | 1,55 | 100 |
| Blancs | 0,29 | 2,34 | 0,71 | 93,98 | 0,06 | 2,61 | 100 |
| <i>Lieu de résidence</i> | | | | | | | |
| Urbain | 0,83 | 8,67 | 1,22 | 85,16 | 0,11 | 4,02 | 100 |
| Rural | 0,70 | 6,28 | 1,08 | 88,69 | 0,11 | 3,14 | 100 |
| <i>Province</i> | | | | | | | |
| Western Cape | 0,43 | 4,61 | 0,97 | 91,75 | 0,08 | 2,17 | 100 |
| Eastern Cape | 0,93 | 10,34 | 1,34 | 84,55 | 0,12 | 2,73 | 100 |
| Northern cape | 0,62 | 5,20 | 1,48 | 89,83 | 0,11 | 2,75 | 100 |
| Free State | 0,77 | 7,76 | 1,36 | 86,08 | 0,12 | 3,91 | 100 |
| KwaZulu Natal | 0,93 | 7,79 | 1,22 | 87,44 | 0,14 | 2,47 | 100 |
| North West | 0,70 | 6,75 | 1,15 | 85,86 | 0,10 | 5,43 | 100 |
| Gauteng | 0,67 | 5,74 | 0,94 | 88,93 | 0,11 | 3,61 | 100 |
| Mpumalanga | 0,70 | 5,43 | 1,19 | 89,27 | 0,11 | 3,29 | 100 |
| Northern Province | 0,74 | 8,99 | 0,97 | 82,89 | 0,10 | 6,31 | 100 |
| <i>Afrique du Sud</i> | <i>0,77</i> | <i>7,59</i> | <i>1,15</i> | <i>86,75</i> | <i>0,11</i> | <i>3,62</i> | <i>100</i> |
| <i>Source</i> : Calculés par nos soins à partir de données individuelles du recensement de l'Afrique du Sud de 1996. | | | | | | | |

3. Relation avec le chef de ménage et survie des parents

Les types et les formes d'arrangements résidentiels ne sont pas seulement déterminés par les conditions sociales actuelles, mais ils sont également le fruit de l'ancien système politique d'Apartheid qui a profondément affecté tous les aspects de la société sud africaine. Le type de colonisation qu'a connu ce pays, le développement du capitalisme accompagné des fortes migrations internes et internationales liées aux besoins de main d'œuvre, l'implantation de la politique d'apartheid qui a créé les Bantoustan accompagnée par les lois restrictives sur le mouvement des populations, ont certainement eu un impact sur la structure des ménages et les arrangements résidentiels de la population, notamment noire, métis et asiatique en Afrique du Sud. L'étude des relations entre la survie des parents et la résidence des enfants doit s'appuyer sur ces données sociales et historiques du pays. L'examen des types de relation existant entre les membres et le chef de ménage en relation avec la survie des parents permet d'identifier les arrangements résidentiels des enfants et de répondre, entre autres, aux questions telles qu'avec qui vit l'enfant en cas de décès d'un parent ?

3.1 Les chefs de ménage

Comme on s'y attendait, la proportion d'enfants de moins de 15 ans chef de ménage est dans l'ensemble très faible. Elle passe pratiquement de 0 lorsque les deux parents sont en vie à près de 2% lorsque le père et la mère sont décédés (tableau 3). Cette proportion varie avec l'âge de l'enfant : elle est de 0% avant 5 ans (due à la correction des données par la direction de la statistique) et de plus de 4% à 14 ans lorsque les deux parents sont déclarés décédés (tableau 3).

La différence entre filles et garçons (chiffres non représentés) est négligeable. La présence des enfants chefs de ménage semble être la conséquence du décès d'au moins un parent. Ces enfants chefs de ménage dont l'âge est principalement compris entre 10 et 14 ans, résident probablement seuls ou avec d'autres enfants. Cette proportion est curieusement de l'ordre de 10% chez les enfants de moins d'un an dont les parents sont décédés (tableau 3). On peut se demander si ces résultats ne reflètent pas les mauvaises déclarations ou s'il s'agit d'une réalité sociale qu'il convient d'analyser. Dans la suite de la présente étude, ces données seront corrigées.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES ENFANTS (POURCENTAGE)
SELON LA RELATION AVEC LE CHEF DE MÉNAGE, PAR GROUPE D'ÂGE ET SURVIE DES PARENTS
(il n'existe pratiquement pas de différence entre filles et garçons.)

| Groupe d'âge | Chef de ménage | Époux | Fils | Frère | Petits-fils | Autre parent | Non-parenté | Inconnue |
|-----------------------------|----------------|-------|------|-------|-------------|--------------|-------------|----------|
| Père et mère décédés | | | | | | | | |
| 0-4 | 0,0 | 1,0 | 33,9 | 6,5 | 33,2 | 7,1 | 2,9 | 15,3 |
| 5-12 | 1,6 | 0,8 | 31,7 | 10,4 | 35,7 | 9,2 | 2,2 | 8,5 |
| 13-14 | 3,9 | 0,4 | 32,5 | 15,9 | 30,9 | 10,6 | 2,6 | 3,2 |
| 0-14 | 1,8 | 0,8 | 32,3 | 10,8 | 34,2 | 9,1 | 2,4 | 8,6 |
| Mère décédée et père en vie | | | | | | | | |
| 0-4 | 0,0 | 0,5 | 41,6 | 3,0 | 41,2 | 5,2 | 2,0 | 6,6 |
| 5-12 | 0,4 | 0,5 | 47,4 | 6,7 | 33,2 | 6,3 | 1,5 | 4,0 |
| 13-14 | 1,6 | 0,4 | 52,8 | 8,7 | 24,9 | 7,3 | 1,5 | 2,1 |
| 0-14 | 0,6 | 0,5 | 47,4 | 6,4 | 33,0 | 6,3 | 1,6 | 4,1 |
| Père décédé et mère en vie | | | | | | | | |
| 0-4 | 0,0 | 0,4 | 47,4 | 2,7 | 39,7 | 3,5 | 1,1 | 5,2 |
| 5-12 | 0,3 | 0,4 | 57,7 | 4,7 | 28,9 | 3,7 | 1,0 | 3,2 |
| 13-14 | 1,0 | 0,4 | 62,7 | 6,6 | 21,8 | 4,3 | 1,1 | 2,2 |
| 0-14 | 0,4 | 0,4 | 56,5 | 4,7 | 29,8 | 3,8 | 1,0 | 3,4 |
| Père et mère en vie | | | | | | | | |
| 0-4 | 0,0 | 0,3 | 59,1 | 1,1 | 31,2 | 2,6 | 1,0 | 4,6 |
| 5-12 | 0,2 | 0,4 | 67,4 | 2,2 | 23,5 | 2,6 | 0,8 | 3,0 |
| 13-14 | 0,8 | 0,4 | 72,1 | 3,3 | 17,7 | 2,9 | 0,9 | 1,8 |
| 0-14 | 0,2 | 0,4 | 65,2 | 2,0 | 25,4 | 2,6 | 0,9 | 1,4 |
| Survie des parents inconnue | | | | | | | | |
| 0-4 | 0,0 | 0,4 | 38,1 | 1,2 | 45,7 | 3,9 | 3,8 | 6,8 |
| 5-12 | 0,2 | 0,5 | 43,7 | 2,7 | 40,7 | 4,4 | 3,2 | 4,7 |
| 13-14 | 0,8 | 0,5 | 49,8 | 3,8 | 33,5 | 4,5 | 3,5 | 3,6 |
| 0-14 | 0,2 | 0,5 | 42,7 | 2,4 | 41,4 | 4,2 | 3,4 | 5,2 |
| Ensemble | | | | | | | | |
| 0-4 | 0,0 | 0,4 | 57,5 | 1,2 | 32,3 | 2,8 | 1,1 | 4,8 |
| 5-12 | 0,2 | 0,4 | 65,2 | 2,6 | 24,8 | 2,8 | 0,9 | 3,1 |
| 13-14 | 0,9 | 0,4 | 69,3 | 4,0 | 19,0 | 3,3 | 1,1 | 1,9 |
| 0-14 | 0,2 | 0,4 | 63,2 | 2,3 | 26,5 | 2,9 | 1,0 | 3,5 |

Source : Calculés par nos soins à partir de données individuelles du recensement de l'Afrique du Sud de 1996.

3.2 Les enfants résidant dans un ménage dirigé par leur mère et/ou leur père

Bien que lors de la collecte des données, on n'ait pas distingué entre enfants adoptés ou confiés et enfants biologiques du chef de ménage, résider dans un ménage dirigé par sa mère et/ou son père semble être influencé entre autres par la survie des parents. Curieusement, moins de 65% des enfants de moins de 15 ans ayant les deux parents en vie résident dans un ménage dirigé par l'un des parents, suggérant l'importance de la pratique de confiage dans le pays. En outre, 47% des enfants de moins de 15 ans résident dans un ménage dirigé par le père lorsque la mère seule est décédée contre 57% résidant dans un ménage dirigé par la mère lorsque le père seul est décédé. Les garçons présentent les mêmes valeurs que les filles. On observe par ailleurs une augmentation par âge de la proportion des enfants résidant avec leurs parents (Tableau 3). Cette évolution, contre intuitive, pourrait en partie s'expliquer par le rôle de grands-parents, qui résideraient bien davantage avec les très jeunes enfants probablement accompagnés de leurs mères dans les ménages élargis abritant plusieurs générations.

Même quand les deux parents sont déclarés décédés, près de 30% des enfants de moins de 15 ans, aussi bien chez les filles que chez les garçons, résident dans un ménage où le chef s'est identifié comme étant leur père ou leur mère. Ces résultats, apparemment contradictoires, peuvent être expliqués par le fait que « les enfants du chef de ménage » incluent les enfants du conjoint, de même que les enfants confiés ou adoptés alors que la survie des parents fait référence aux parents biologiques. Pour cette raison, certains enfants ont été déclarés résider avec leurs parents alors que leurs parents biologiques ont été déclarés décédés. Ce résultat pourrait également être expliqué par le fait qu'en Afrique, les enfants orphelins sont généralement présentés comme enfant du chef de ménage.

3.3 Les enfants résidant avec leurs grands-parents

Une large proportion d'enfants résident avec leurs grands-parents, que leurs parents soient en vie ou non. Plus de 30% des enfants de moins de 5 ans dont les parents sont en vie résident dans un ménage dirigé par les grands-parents. Près de 25% d'enfants de moins de 15 ans dont les deux parents sont encore en vie résident avec leurs grands-parents. Lorsque les deux parents sont décédés, les proportions d'enfants de moins de 15 ans résidant avec leurs grands-parents passent à 34% et 33% pour les garçons et les filles respectivement. L'odd ratio est d'environ 1,5 (Tableau 4), suggérant un effet négatif de la survie des parents sur le fait de résider avec les grands-parents. Comme l'indique le tableau 4, les enfants résidant avec leurs grands-parents le sont plus avec leur grand-mère qu'avec leur grand-père et cela quel que soit le statut de survie des parents. La chance de résider avec une grand-mère semble néanmoins plus grande lorsque le père est décédé et la mère en vie. Ce résultat est probablement dû au fait qu'une grand-mère, chef de ménage ou vivant seule, reçoit plus facilement les enfants lorsqu'elle n'a pas simplement besoin de la compagnie d'un enfant.

TABLEAU 4 : PROPORTIONS D'ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS VIVANT DANS LES MÉNAGES DIRIGÉS PAR LES GRANDS-PARENTS SELON LA SURVIE DES PARENTS (ODDS² ENTRE PARENTHESES)

| Survie des parents | Ménages dirigés par | | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------|------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Grand-mère (1) | Grand-père (2) | Les deux grands-parents* (3) | Odds ratios (1)/(2) | Odds ratios (3)/(2) |
| Père et mère décédés | 63,4 (1,71) | 8,85 (0,10) | 28,11 (0,39) | 17,58 | 4,03 |
| Mère décédée et père en vie | 57,05 (1,33) | 13,73 (0,16) | 29,23 (0,41) | 8,35 | 2,60 |
| Père décédé et mère en vie | 73,49 (2,77) | 6,43 (0,07) | 20,08 (0,25) | 40,31 | 3,65 |
| Père et mère en vie | 54,11 (1,18) | 7,73 (0,08) | 38,17 (0,62) | 14,08 | 7,37 |
| Survie inconnue | 62,68 (1,68) | 7,29 (0,08) | 30,03 (0,43) | 21,37 | 5,46 |
| Ensemble | 55,77 (1,26) | 8,12 (0,0) | 36,11 (0,57) | 14,26 | 6,39 |

Source : Calculés par nos soins à partir des données individuelles du recensement de l'Afrique du Sud de 1996.
 * Il s'agit précisément d'un grand-parent résidant avec un conjoint ; le conjoint pouvant être l'autre grand-parent ou le beau grand-parent.

3.4 Les enfants vivant avec leur frère et/ou sœur

Lorsque les deux parents sont encore en vie, près de 2% des enfants de moins de 15 ans résident dans un ménage dirigé par leur frère ou leur sœur (tableau 3). Cette proportion passe à près de 11% (il n'y a pas de différences entre les filles et les garçons) lorsque les deux parents sont décédés. Avec un odd ratio de près de 6, ces résultats confirment clairement le rôle d'accueil des plus jeunes par les frères et sœurs aînés en cas de décès de parents. Notons par ailleurs que lorsque les deux parents sont décédés, les proportions d'enfants résidant avec les frères et/ou sœurs semblent augmenter avec l'âge avec une valeur de près de 16% entre 13 et 14 ans (tableau 3).

3.5 Les enfants vivant dans les ménages dirigés par un autre membre de la famille

Dans l'ensemble, lorsque les deux parents sont en vie, moins de 3% des enfants de moins de 15 ans résident dans un ménage dirigé par leur tante, oncle ou tout autre membre de la famille autre que les frères et sœurs ou les grands-parents (tableau 4). Cette proportion passe à près de 9% lorsque les deux parents sont décédés. Lorsque les deux parents sont décédés, les proportions d'enfants résidant avec un autre membre de la famille semblent augmenter avec l'âge avec une valeur de près de 11% entre 13 et 14 ans (tableau 4). Avec un « odd ratio » de plus de 3 (tableau 4), les autres membres de la famille apparaissent également comme pourvoyeurs d'un cadre familial aux orphelins.

Par ailleurs, peu d'enfants résident dans un ménage dirigé par une personne non-apparentée (voir tableaux 3 et 4) et le décès des parents ne semble pas avoir un effet significatif sur ce résultat. Dans l'ensemble, moins de 1% d'enfants ayant leurs parents en vie contre 2% environ lorsque la mère au moins est décédée résident dans un ménage dirigé par une personne non-apparentée. Quant aux enfants dont la relation avec le chef de ménage n'a pas été spécifiée, on note une légère différence entre les filles et les garçons, notamment quand les deux parents sont décédés (8% pour les garçons et 9 pour les filles). Ces proportions sont respectivement de 5 et 3% lorsque les deux parents ont été déclarés vivants. Il s'agit des enfants dont le ménage réel d'appartenance n'a pu être identifié suite aux erreurs de saisie (Stats SA 1998a, 1998b).

$$2 \quad o = Odds = \frac{\text{proportion}}{1 - \text{proportion}} \quad Odds \text{ ratio}_i = \frac{O_i}{O_{\text{reference}}}$$

Au total, les enfants de moins de 15 ans dont les deux parents ont été déclarés en vie résident dans un ménage dirigé par l'un de leurs parents (65%) ou avec leurs grands-parents (25%), notamment les grand-mères. En cas de décès de leurs parents, 34% des enfants de moins de 15 ans résident dans un ménage dirigé par leurs grands-parents et les grands-parents deviennent ainsi les premiers pourvoyeurs de soins aux enfants. Environ 30% des enfants de moins de 15 ans continuent à vivre dans un ménage où le chef s'est identifié comme le père ou la mère de l'enfant. Comme discuté précédemment, il s'agit probablement des enfants du conjoint, des enfants confiés ou adoptés. Les autres enfants résident soit avec leur frère et/ou sœurs (11%), soit avec tantes et/ou oncle (9%), ou tout simplement avec les personnes non-apparentées (moins de 3%). Une proportion non négligeable d'enfants, notamment les enfants de moins de 5 ans, résident avec les personnes dont la relation est inconnue (plus de 15 % d'enfants de moins de 5 ans dont les parents sont décédés contre 5% lorsque les deux parents sont en vie). Cette catégorie de personnes dont la relation avec le chef de ménage n'a pas été spécifiée provient des erreurs de saisie et leur réel ménage n'a pas été identifié (Stats SA 1998a, 1998b). Cette catégorie de personnes mérite une investigation spécifique afin de décider leur exclusion ou leur inclusion dans l'analyse.

En tenant compte de leur fréquence, le nombre de modalités peut être regroupé en quatre catégories : (1) Enfants résidant dans un ménage dirigé par un de ses parents ; (2) enfants résidant dans un ménage dirigé par un grand-parent ; (3) enfants résidant dans un ménage dirigés par un autre membre de la famille (frère/sœur, oncle/tante, etc.); et (4) enfants résidant dans un ménage dirigé par une personne non-apparentée. La catégorie « autres » regroupant les personnes dont le lien de parenté avec le chef de ménage est inconnu de même que les enfants « chefs de ménage », « époux » et « père » constituant des cas invraisemblables et marginaux a été éliminée de la suite de l'analyse. Ce regroupement facilite la mesure du niveau de signification des résultats en même temps que le contrôle des effets des variables telle que l'appartenance raciale et le lieu de résidence. Nous avons à cet effet estimé deux modèles de régression multinomiale. Le modèle I estime l'effet de la survie seule sur l'arrangement résidentiel de l'enfant, tandis que dans le modèle II, les effets des autres variables sont contrôlés (tableau 6).

Les résultats de l'analyse multivariée (tableau 6) complètent les résultats obtenus précédemment. Les enfants dont les deux parents sont décédés résident plus facilement avec une personne non-apparentée qu'avec les parents ou les grands-parents (les odds ratios sont respectivement de 0,4 et 0,7). Par ailleurs, les enfants dont les deux parents sont décédés ont 1,4 fois plus de chances de résider avec un autre membre de la famille (frère/sœur, oncle/tantes) qu'avec une personne non-apparentée. Lorsque le père seul est décédé, très peu d'enfants sont accueillis par les non membres de la famille, les enfants ont en moyenne plus de 1,5 fois plus de chances de résider avec leur parent, les grands-parents ou les autres membres de la famille. En cas de décès de la mère seule, la chance de résider avec les autres membres de la famille est multipliée par 1,4 alors qu'on n'observe aucune différence entre la probabilité de résider avec un des parents ou les grands-parents d'une part, et la probabilité de résider avec un non-apparenté d'autre part. Les résultats que nous venons de présenter restent quasi identiques lorsqu'on contrôle le sexe, l'appartenance raciale, le lieu de résidence et l'âge de l'enfant (modèle II, tableau 6). La seule différence est que la chance de résider avec les grands-parents au lieu de résider avec un non-apparenté devient significative avec un odd ratio de 1,1 environ. Tous ces résultats confirment le rôle joué par les grands-parents et les autres membres de la famille en cas de décès de parents de l'enfant. Le décès d'un des parents augmente la probabilité de résider avec un autre membre de la famille de près de 1,4. En cas de décès du père seul, les enfants ont plus de chances de résider avec leur mère contrairement au cas de décès de la mère seule, confirmant ainsi le rôle primordial de la mère dans l'élevage des enfants.

Après contrôle de la survie des parents et des autres variables, les enfants asiatiques ont une très forte propension (odds ratios largement au dessus de 2) à résider avec leurs parents, les grands-parents ou les autres membres de la famille par rapport à résider avec les personnes non-apparentées (tableau 6). Tandis que les enfants africains, lorsqu'ils ne résident pas avec leurs parents, sont avec les autres membres de la famille ou les grands-parents. Par ailleurs les enfants ont 0,8 fois moins de chance de résider avec les parents qu'avec une personne non-apparentée. Ceci suggère que la propension des enfants africains de résider avec les parents est moindre par rapport à la propension de résider avec les grands-parents, les autres membres de la famille et les personnes non-apparentées. Quant aux enfants blancs, ils ont une très faible propension à résider avec les grands-parents et les autres membres de la famille.

C'est curieusement en milieu rural que la proportion des enfants résidant avec les personnes non-apparentées est légèrement plus élevée qu'en milieu urbain, les différences entre milieux urbain et rural restent néanmoins très faibles. Il en est de même des différences entre sexes : de manière inattendue, les arrangements résidentiels de garçons, toutes choses égales par ailleurs, ne sont pas très différents de ceux des filles. Il n'y aurait donc pas une préférence sexuelle dans l'arrangement résidentiel des enfants en Afrique du Sud.

Les arrangements résidentiels des enfants, après contrôle des autres variables, semblent varier d'une province à l'autre (tableau 6). Par exemple, dans les provinces du North West, Free State et Mpumalanga, les enfants ont plus de chance de résider dans un ménage dirigé par un membre de la famille (parents, autres parentés et les grands-parents) que dans un ménage dirigé par non-apparentés. Alors que pour les provinces du Western Cape et Northern Cape, la propension qu'un enfant a à résider avec une personne non-apparentée est plus forte que dans les autres provinces.

Tandis que l'odd ratio de résider avec les grands-parents versus non-apparentés diminue avec l'âge de l'enfant, l'odd ratio de résider avec les parents ou un autre membre apparenté augmente avec l'âge.

Cette évolution contre intuitive, déjà observée lors de l'analyse bivariée (tableaux 3 et 4), pourrait s'expliquer par le rôle des grands-parents qui ont tendance à résider avec les très jeunes enfants, probablement accompagnés de leurs mères dans les ménages élargis abritant plusieurs générations. La fréquence de ce type de ménages diminuerait avec l'âge, en raison du mariage ou du départ des domicile familial. Cette évolution pourrait également être due à la mortalité élevée aux âges avancés, qui diminue le nombre de grands-parents, amenant ainsi les autres membres de la famille à prendre le relais dans l'encadrement des enfants.

TABLEAU 6 : REGRESSION MULTINOMIALE DU LIEN DE PARENTÉ^A SUR LES VARIABLES RETENUES

| | Modèle I | | | Modèle II | | | |
|---------------------------|---------------------------------|--|--|---------------------------------|--|--|---------------------|
| | Odd ratios (exp(β)) | | | Odd ratios (exp(β)) | | | |
| | Avec parents vs. non-apparentés | Avec autres parents vs. non-apparentés | Avec les grands-parents vs. non-apparentés | Avec parents vs. non-apparentés | Avec autres parents vs. non-apparentés | Avec les grands-parents vs. non-apparentés | Avec non-apparentés |
| Ordonné à l'origine | 31,996 | 6,326 | 21,737 | 42,436*** | 4,650*** | 14,786*** | 1,59 |
| <i>Survie des parents</i> | | | | | | | |
| Autres ^b | 0,550*** | 0,438*** | 0,787*** | 0,514*** | 0,414*** | 0,734*** | 1,55 |
| Les deux décédés | 0,439*** | 1,374*** | 0,680*** | 0,443*** | 1,344*** | 0,695*** | 1,53 |
| Père seul | 1,792*** | 1,381*** | 1,387*** | 1,773*** | 1,281*** | 1,330*** | 1,49 |
| Mère seule | 0,977 | 1,373*** | 0,997 | 0,996 | 1,399*** | 1,062*** | 1,51 |
| Les deux en vie | (2,363) ^c | (0,875) | (1,352) | (2,488) | (1,004) | (1,390) | 1,48 |
| <i>Race</i> | | | | | | | |
| Africains | | | | 0,777*** | 1,419*** | 1,628*** | 1,50 |
| Metis | | | | (0,472) | (0,682) | (0,985) | 1,54 |
| Indiens | | | | 2,628*** | 2,733*** | 2,263*** | 1,42 |
| Blancs | | | | 1,039*** | 0,378*** | 0,276*** | 1,55 |
| <i>Urbain/rural</i> | | | | | | | |
| Urbain | | | | 1,056*** | 1,163*** | 1,146*** | 1,51 |
| Rural | | | | (0,947) | (0,860) | (0,872) | 1,53 |
| <i>Sexe</i> | | | | | | | |
| Garçons | | | | 1,019*** | 0,993* | 1,023*** | 1,52 |
| Filles | | | | (0,981) | (1,007) | (0,978) | 1,52 |
| <i>Province</i> | | | | | | | |
| Western Cape | | | | 0,835*** | 0,795*** | 0,602*** | 1,54 |
| Eastern Cape | | | | 0,848*** | 1,032*** | 1,082*** | 1,52 |
| Northern Cape | | | | 0,626*** | 0,695*** | 0,807*** | 1,54 |
| Free State | | | | 1,405*** | 1,349*** | 1,223*** | 1,50 |
| KwaZulu Natal | | | | 0,743*** | 0,570*** | 0,851*** | 1,54 |
| North West | | | | 1,322*** | 1,644*** | 1,682*** | 1,48 |
| Gauteng | | | | 0,902*** | 0,680*** | 0,773*** | 1,53 |
| Mpumalanga | | | | 1,317*** | 1,325*** | 1,180*** | 1,50 |
| Northern Province | | | | (1,377) | (1,540) | (1,192) | 1,49 |
| <i>Âge</i> | | | | | | | |
| 0 | | | | 0,631*** | 0,566*** | 0,965*** | 1,54 |
| 1 | | | | 0,761*** | 0,665*** | 1,126*** | 1,53 |
| 2 | | | | 0,862*** | 0,749*** | 1,232*** | 1,52 |
| 3 | | | | 0,913*** | 0,814*** | 1,222*** | 1,52 |
| 4 | | | | 0,958*** | 0,858*** | 1,190*** | 1,52 |
| 5 | | | | 1,019 | 0,914*** | 1,186*** | 1,52 |
| 6 | | | | 1,098*** | 1,021** | 1,183*** | 1,51 |
| 7 | | | | (1,111) | (1,102) | (1,116) | 1,51 |
| 8 | | | | 1,159*** | 1,163*** | 1,087*** | 1,51 |
| 9 | | | | 1,110*** | 1,138*** | 0,969** | 1,51 |
| 10 | | | | 1,141*** | 1,227*** | 0,931*** | 1,51 |
| 11 | | | | 1,174*** | 1,301*** | 0,900*** | 1,51 |
| 12 | | | | 1,134*** | 1,316*** | 0,801*** | 1,51 |
| 13 | | | | 1,104*** | 1,337*** | 0,737*** | 1,51 |
| 14 | | | | 1,030** | 1,330*** | 0,628*** | 1,52 |
| N | 3463827 | | | 3460973 | | | |
| Likelihood ratio | - | | | 187468*** | | | |

* $p < 0.05$; ** $p < 0.01$; *** $p < 0.001$;

a- La catégorie «Enfants résidant dans un ménage dirigé par un non-apparenté» a été prise comme référence;

b- La catégorie «Autres» regroupe les enfants dont la survie des parents est inconnue ;

c- L'estimation de ce modèle se fait avec la contrainte que la somme des coefficients égale à 0 (Allison, 1999)
Le coefficient de la catégorie de référence est simplement l'opposé de la somme des autres coefficients.

En guise de conclusion

La question sur la survie des parents, présente dans bon nombre de recensements africains, n'a généralement été utilisée que dans les techniques indirectes en vue d'estimer le niveau de la mortalité des adultes en Afrique. Bien que cette stratégie reste importante dans un contexte où il manque encore des données de bonne qualité sur la mortalité, cet article a tenté de démontrer que cette information peut être utilisée pour estimer le niveau, les différentiels de la prévalence des orphelins et les facteurs qui y sont associés. Nous avons montré que cette information est d'une qualité acceptable pour étudier la résidence des enfants en relation avec la survie ou non des parents. Ceci nous semble très important dans le cadre d'une problématique générale du bien-être des enfants orphelins dans les pays où le nombre d'enfants orphelins sera de plus en plus important du fait de l'impact de l'épidémie VIH/SIDA.

Il ressort de cette étude qu'en 1996, près de 10% des enfants sud-africains de moins de 15 ans avaient été déclarés orphelins de père et/ou de mère. Il existe de larges différences entre le nombre d'orphelins de père et les orphelins de mère. Pendant que seulement 2% d'enfants de moins de 15 ans ont été déclarés orphelins de mère, ce chiffre est de plus de 9% pour les orphelins de père. Ce résultat s'explique d'abord par le fait que l'âge moyen à la paternité est généralement supérieur à l'âge moyen à la maternité et que les hommes restent féconds jusqu'à un âge relativement avancé. Ces différences pourraient également être mises en relation avec le débat sur le déficit d'hommes qui a actuellement lieu en Afrique du Sud. Il y aurait dans ce pays, une éventuelle excessive surmortalité masculine due aux conditions de travail difficile dans les mines et plus récemment encore, aux effets de l'épidémie VIH/SIDA. On observe également d'importantes différences selon le groupe racial et la population noire enregistre les proportions les plus élevées d'enfants dont les parents ont été déclarés décédés. Ceci renvoie probablement aux conditions d'accès différenciées aux ressources socio-économiques et sanitaires qui sont au désavantage des noirs et de la population de couleur (Moerdijk 1981). Des différences géographiques ont également été observées et les provinces les plus pauvres du pays comme Eastern Cape, Free State, KwaZulu Natal et Northern province, et plus globalement les anciens homelands, enregistrent les proportions d'orphelins les plus élevées du pays.

Le présent article a également examiné la résidence des enfants en relation avec le décès de leurs parents. Le type d'arrangement résidentiel est important dans la mesure où il affecte les conditions d'accès aux ressources tant psychologiques que matérielles et donc le bien-être de l'enfant. Nous avons ainsi montré que les enfants ayant perdu leur mère et/ou leur père se retrouvent, pour la plupart, dans des ménages dirigés par leurs grands-parents, leurs frères et/ou leur sœurs, notamment dans la population noire. Ce résultat reste significatif lorsque la mère seule a été déclarée décédée. Les enfants ayant perdu leur père alors que la mère est encore en vie ont plus de chance de résider avec leur mère. Ces résultats confirment le rôle des mères comme premières responsables vis-à-vis des enfants. Ils confirment également le rôle de la famille étendue, notamment le rôle d'encadrement des enfants assuré par les grands-parents et les autres apparentés dans le complexe système familial africain (Baker-Aggarwal et al. 2001). Compte tenu des pratiques culturelles, qui encouragent plutôt la prédominance des autres membres de la famille dans l'accueil des enfants à travers la pratique des enfants confiés et l'accueil des parents âgés, nous pensons que la montée en nombre des enfants orphelins n'affectera pas de manière significative les proportions d'enfants résidant dans un ménage dirigé par une personne non-apparentée. La montée en nombre des enfants orphelins exercera plutôt une forte pression sur les capacités d'accueil des autres membres de la famille. La

fréquence et la taille moyenne des ménages élargis augmenteront probablement. La solidarité entre membres de famille continuera à jouer son rôle, et probablement les personnes non-apparentées telles que les amis des personnes décédées apporteront quelque contribution à l'accueil des enfants orphelins. Mais, jusqu'à quel seuil de tolérance se fera cet accueil par les autres membres et dans une moindre mesure par les amis de la famille ? Par ailleurs, la proportion d'enfants résidant seuls, qui est actuellement à moins de 1% parmi les enfants ayant perdu les deux parents, augmentera également. La poursuite de l'accueil par les autres membres de la famille ou l'augmentation du nombre d'enfants abandonnées à eux-mêmes dépendra des conditions socio-économiques des ménages et des mesures politiques mises sur pied par les autorités sud-africaines en vue de faire face à la montée des enfants orphelins.

BIBLIOGRAPHIE

- ADEPOJU Aderanti. 1997. « Introduction », dans Aderanti Adepoju (ed.), *Family, Population and Development in Africa*. London : Zed Books Ltd., pp. 1-24.
- BAH, Sulaiman. 1999. « Diagnostic tests on assessing the quality of maternal orphanhood data from the 1996 South African census and implications for the indirect estimation of adult mortality », Discussion Paper 99-5, University of Western Ontario, Canada.
- BAKER-AGGARWAL, Ria, Étienne VAN DE WALLE, et MOKOMANE 2001. « Extramarital childbearing and the residence of children in Botswana » (manuscrit non-publié). Philadelphia : Population Studies Center, University of Pennsylvania.
- BRASS, William. 1975. *Methods of estimating fertility and mortality from limited and defective data*. Chapel Hill : Laboratories for Population Statistics, The University of North Carolina.
- BRASS, William and K. HILL. 1973. *Estimating adult mortality from orphanhood*. UIESP, Congrès de Liège, vol. 3 : 111-123.
- DORRINGTON, Rob, David BOURNE, Debie BRADSHAW, Ria LAUBSCHER et Ian M. TIMAEUS. 2001. *The impact of HIV/AIDS on adult mortality on South Africa*, Technical Report, Burden of Disease Research Unit, Medical Research Council (MRC), South Africa.
- HILL, K. et TRUSSELL J. 1977. « Further developments in indirect mortality estimation », *Population Studies* 31(2) : 313-334.
- HUNTER, S. et J. WILLIAMSON. 1999. *Children on the brink, strategies to support children isolated by HIV/AIDS*. The Synergy Project of TvT Associates, Inc. HIV/AIDS Division of USAID.
- HUNTER, S. et J. WILLIAMSON. 2000. *Children on the brink, updated estimates and recommendations for intervention*. The Synergy Project of TvT Associates, Inc. HIV/AIDS Division of USAID.
- MCDANIEL, Antonio et Eliya ZULU. 1996. « Mothers, fathers, and children : regional patterns in child-parent residence in sub-Saharan Africa », *African Population Studies* 11 : 1-28.
- MOERDIJK, Donald. 1981. *Anti-development : South Africa and its Bantustans*, Paris : The UNESCO Press.
- NOUMBISSI, A. 2002. « Vieillesse de la population en Afrique du Sud : caractéristiques et défis », dans F. Gendreau et D. Tabutin (eds.), *Jeunesses, vieillesse, démographies et société*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant/l'Harmattan, pp. 125-141.
- PRESTON, H. Samuel. 1986. « Mortality and development revisited », *Population Bulletin of the United Nations*, no. 18-1985, ST/ESA/SER.N/18. New York, pp. 34-40.

- PALLONI, Alberto et Larry HELIGMAN. 1986. « Re-estimation of structural parameters to obtain estimates of mortality in developing countries », *Population Bulletin of the United Nations*, no. 18-1985, ST/ESA/SER.N/18. New York, pp. 10-33.
- STATISTICS SOUTH AFRICA (Stats SA). 1998a. « The people of South Africa : population census, 1996, the count and how it was done », Report No. 03-01-17(1996), Pretoria : Stats SA.
- _____. 1998b. « Meta-data for the person file : section 1, the people of South Africa, population census », 1996, methodology reports and meta-data (<http://www.statssa.gov.za/default3.asp>)
- _____. 2000. « The people of South Africa : population census, 1996, summary report », Report No. 03-01-12(1996), Pretoria : Stats SA.
- TIMAEUS, Ian M. 1992. « Estimation of mortality paternal orphanhood : a reassessment and new approach », *Population Bulletin of the United Nations* 33.
- _____. 1993. « Adult mortality », in *Demographic Change in sub-Saharan Africa*. Washington, DC : National Research Council, National Academic Press, pp. 218-255.
- UNITED NATIONS. 1980. *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*. Statistical Papers, No. 67. Sales No. E.80.XVII.8.
- _____. 1983. *Indirect Techniques for Demographic Estimation*. New York.

Cet article fait partie du programme de recherche de l'African Census Analysis Project (ACAP). ACAP bénéficie d'un financement de la Rockefeller Foundation (RF 97013 #21; RF 98014 #22), la Andrew W. Mellon Foundation, du Fogarty International Center et du National Institute of Child Health and Human Development (TW00655-04). L'auteur remercie Timothy Cheney pour son appui sur le plan informatique et Étienne van de Walle pour la lecture critique du document.